Listen to this article

Un changement dans l'attitude de Dieu commence à la croix. — Le fait que les apôtres prêchaient dans les synagogues le jour du sabbat ne signifie pas que Le sabbat juif ou tout autre formule s'impose à la Nouvelle Création. — Le bâtiment dans lequel on prêche l'Evangile n'a rien de commun avec le message. — Le jour n'importe pas. — Origine de l'observation du premier jour de la semaine comme sabbat chrétien. — On a commencé à l'observer longtemps avant l'empereur Constantin. —Presque toutes les apparitions du Seigneur ressuscité ont eu lieu le premier jour. — il y a lieu de se féliciter de l'habitude générale d'observer le dimanche. — Cependant ce n'est pas un ordre divin. — La France et le nombre sept. — Le sabbat d'Israël était un type. — Quand le sabbat de la Nouvelle Création a-t-il commencé et comment il se poursuit.

426 LA NOUVELLE CREATION

Les réflexions qui ont fait l'objet du chapitre précédent nous ont démontré qu'aucune loi ou règlement n'est imposé à ceux qui sont en Jésus-Christ sauf la toute fondamentale Loi d'Amour. Nous avons vu clairement que la Nouvelle Création, l'Israël selon l'Esprit, ne se trouve en aucun sens sous l'Alliance de la Loi, "*ajoutée à cause des transgressions* " et quatre cent trente ans après, à l'Alliance par laquelle la Nouvelle Création est acceptée dans le Bien-aimé. Il est vrai que notre Seigneur Jésus, dans les jours de sa chair, observa strictement le septième jour de la semaine conformément à la Loi de Moïse. Mais il le fit sans prendre garde aux ajoutes compliquées des Scribes et des Pharisiens. Il le fit parce que, être humain, il était Juif, né sous la loi mosaïque, et par conséquent soumis à ses exigences. Il l'accomplit et, suivant la pittoresque expression de l'apôtre, il *"la cloua à la croix ",* la rendant ainsi sans objet en ce qui le concernait comme en ce qui concernait tous les Juifs venant au Père par lui. Tous les Juifs qui n'ont pas accepté Christ demeurent encore

sous la juridiction de leur Alliance de la Loi. Et l'apôtre explique qu'ils ne peuvent s'en libérer qu'en acceptant Christ, la fin de la Loi — qu'en croyant. — Romains 10:4.

Pour ce qui est des Gentils, nous avons déjà vu qu'ils n'avaient jamais relevé de la Loi de Moïse et n'avaient donc pas à y être dégagés. Et nous avons vu aussi que notre Seigneur Jésus — la Nouvelle Créature engendrée à son baptême et née de l'esprit à sa résurrection — était la vraie postérité d'Abraham, l'héritier de toutes les promesses qui lui avaient été faites. Juifs et Gentils, venant à lui par la foi et allant au Père par lui, une fois engendrés de l'Esprit saint, appartiennent de même à la Nouvelle Création et deviennent cohéritiers avec Jésus dans l'Alliance Abrahamique dont aucun membre n'a affaire à l'Alliance ajoutée de la Loi de Moïse. Ainsi, bien que l'homme Christ Jésus ait été sous la Loi et dans l'obligation d'observer le septième jour qui en était un des principes importants, de telles contraintes ont pris fin pour ses disciples comme d'ailleurs pour lui également dès l'instant de sa mort.

427 LA NOUVELLE CREATION

En toute justice, il mit un point final à la Loi, pour tous les Juifs qui l'acceptèrent et qui, grâce à lui, moururent avec lui à l'Alliance de la Loi pour devenir vivants quant à l'Alliance Abrahamique.

Il n'est pas surprenant qu'il ait fallu, même aux apôtres, un certain temps pour se rendre compte du changement qui intervenait, du passage de la dispensation de la Loi à la dispensation de la Grâce — l'âge de l'Evangile. De même il leur fallut un certain nombre d'années pour s'apercevoir, qu'avec la mort de Christ, le mur de séparation entre Juifs et Gentils avait été balayé; que les Gentils, pas plus que les Juifs, ne devaient être considérés comme impurs, parce que Jésus-Christ, par la grâce de Dieu, avait goûté la mort pour tous et que, par conséquent, quiconque approcherai du Père, qu'il soit Juif ou Gentil, pourrait être agréé par lui et accepté dans le Bien aimé. Des années même après la première réunion des apôtres, au cours de laquelle cependant Pierre et Paul témoignèrent de la grâce de Dieu à l'égard des Gentils à qui il accordait également les dons du Saint Esprit, le don miraculeux des langues, etc… tout comme à ceux qui avaient été témoins de l'effusion de l'esprit sur les Juifs à la Pentecôte, nous trouvons encore Pierre hésitant, cédant aux instances des croyants Juifs au point de s'écarter des croyants païens pour les traiter en impurs. Il s'attira en faisant ainsi une réprimande de l'apôtre Paul qui comprenait mieux que les autres apôtres la situation créée par la nouvelle dispensation. Si un apôtre lui-même eut besoin

d'une admonestation pour l'aider à combattre ses propres préjugés raciaux, on peut aisément concevoir qu'il fallut des années à la masse des croyants — Juifs pour la plupart avant de se rendre compte du changement complet qui était intervenu dans l'attitude divine depuis la croix.

428 LA NOUVELLE CREATION

On sait que les Juifs, non seulement ceux de Palestine mais encore ceux de la dispersion dans le reste du monde, avaient coutume d'observer le jour du sabbat. Bien qu'à l'origine celui-ci n'ait été rien d'autre qu'un jour de repos, une cessation de travail, il devint rapidement un jour mis à part pour la lecture de la Loi et des prophètes et d'exhortation dans les synagogues. C'était un jour où tout travail était suspendu dans toute l'étendue de la Palestine. Les Juifs convertis, nouvellement venus au christianisme, se rassemblèrent tout naturellement le jour du sabbat pour étudier la Loi et les prophètes à la lumière du point de vue nouveau de leur accomplissement en Christ, et pour s'exhorter dans leur attachement à cette conception nouvelle d'autant plus qu'ils voyaient s'approcher le jour, le grand jour de l'Eternel, le jour Millénial les temps de restitution **dont ont parlé tous les saints prophètes** depuis le commencement du monde . Les apôtres et les évangélistes qui voyageaient hors de la Palestine, à la recherche d'oreilles attentives au message de l'Evangile, parmi les Juifs qui étaient déjà dans l'attente du Messie, les rencontraient surtout au cours de leurs rassemblements habituels du septième jour. Et rien, dans la révélation divine, ne leur interdisait de prêcher l'Evangile le septième jour de la semaine aussi bien que le premier et n'importe quel autre jour. On peut, être sûr au contraire que ces évangélistes des premiers temps annoncèrent la Parole incessamment, partout où ils allaient et en toute occasion à quiconque avait une oreille pour entendre.

L'Apôtre qui avait dît que Christ avait mis un terme à 'l'Alliance de la Loi en la clouant à la croix, n'a jamais dit le moindre mot à l'Eglise primitive et pour autant que les textes nous renseignent d'un règlement qui obligerait à observer plus particulièrement le septième jour de la semaine de préférence à aucun autre jour. Tout au contraire, ils se conforment tous à l'idée que l'Eglise est une Création Nouvelle formée sous une première Alliance et que, telle une maison de fils, la Nouvelle Création n'est pas sous la Loi mais sous la Grâce. Ces maîtres inspirés signalèrent par maintes déclarations la liberté de la Nouvelle Créature disant :

“Que personne donc ne vous juge au sujet du manger et du boire, ou au sujet d’une fête d’une nouvelle lune ou des sabbats c’était ***l’ombre*** *des choses à venir, mais le corps* (la réalité) *est en Christ ”.* — Colossiens 2:16, 17.

429 LE REPOS OU SABBAT

Ils voulaient que l’Eglise comprenne que toutes les ordonnances relatives aux fêtes et aux jeûnes, aux époques, aux saisons, aux jours, faisaient partie du système général de figures que Dieu avait institué au sein de l’Israël typique et qui n’étaient que l’ombre des meilleures choses à venir applicables, celles-là, à l’Israël selon l’esprit. Pour les Juifs, ces réglementations étaient des réalités imposées à eux par décret divin. Mais pour la Nouvelle Création ce ne sont que des ombres figuratives, des jalons qui pointent vers le grand accomplissement et rien de plus. Le fait que les apôtres tiraient parti du jour du sabbat et des synagogues juives pour faire connaître l’Evangile de Christ ne peut être considéré comme une acceptation, par eux, du système juif et de la Loi juive comme un joug sur la Nouvelle Création. Nous-mêmes aujourd’hui si l’occasion nous en était offerte, prêcherions Christ dans les synagogues, non seulement le premier jour de la semaine mais encore le septième, le jour du sabbat juif. Nous serions même tout disposés à annoncer Christ dans un temple païen lors d’un jour rituel païen sans pour cela accepter les doctrines païennes ni leurs rites.

Au sujet du premier jour de la semaine que les chrétiens observent à la manière d’un sabbat ou d’un jour de repos, il est inexact de prétendre que, ce jour a été mis à part et considéré comme un sabbat chrétien par ordonnance de l’Eglise catholique romaine. A dire le vrai, au temps de l’empereur Constantin, plus de deux siècles après que les apôtres se furent endormis, le formalisme s’était introduit dans l’Eglise dans des proportions notoires. De faux docteurs avaient petit à petit cherché à assujettir les disciples du Seigneur à la caricature tandis que se répandaient les intrigues ecclésiastiques et la superstition.

430 LA NOUVELLE CREATION

Il est exact qu’à cette époque une loi fut promulguée parmi les chrétiens de non, à l’effet de réserver le premier jour de la semaine pour l’observation des devoirs religieux, etc…: le travail manuel était interdit sauf dans les campagnes où la rentrée des récoltes était considérée comme un travail de nécessité urgente. Il est aussi exact que ce petit début de

contrainte et l'allusion que le premier jour de la semaine avait, pour les chrétiens, remplacé le septième jour de la semaine chez les Juifs, implantèrent de plus en plus l'idée que le commandement de Dieu aux Juifs à propos du septième jour était valable pour les chrétiens à propos du premier.

Cependant on observait le premier jour de la semaine longtemps avant l'édit de Constantin, non comme une obligation, mais librement, comme un privilège. Le fait seul que notre Seigneur soit ressuscité des morts le premier jour de la semaine a suffi pour en faire un jour tout désigné parmi ses disciples comme ayant marqué le réveil de leurs espérances. A ceci il convient d'ajouter que le jour de sa résurrection il rencontra ses disciples et leur expliqua les Ecritures comme quelques-uns en ont fait la remarque *" Notre cœur ne brûlait-il pas au-dedans de nous tandis qu'il parlait avec nous dans le chemin et nous découvrait les Ecritures?"* (Luc 24:32). Ce fut ce même premier jour de la semaine où il avait rejoint les deux disciples sur le chemin d'Emmaüs, que les deux Marie l'avaient vu près du sépulcre, qu'il était apparu à Marie Madeleine sous les traits d'un jardinier et s'était fait reconnaître aux apôtres réunis, etc… Ils attendirent toute une semaine avant d'être témoins de nouvelles manifestations de leur Maître ressuscité, mais pas avant le retour du premier jour de la semaine suivante où il apparut à nouveau aux onze. Il semble donc que presque toutes les apparitions de notre Seigneur aux frères aient ou lieu le premier jour de la semaine. Et il n'est pas surprenant que, sans le moindre commandement *du* Seigneur ou des apôtres, l'Eglise primitive se soit prise de l'habitude de se réunir le premier jour de la semaine pour se rappeler la joie ressentie à la nouvelle de la résurrection de Christ et pour se souvenir aussi que leur cœur brûlait au-dedans d'eux, ce même jour tandis qu'il leur expliquait les Ecritures.

431 LA NOUVELLE CREATION

Les premiers chrétiens continuèrent même à pratiquer la fraction du pain toujours le même jour. Ce n'était pas le souper de Pâque, la Cène, mais un rappel du moment d'Emmaüs où il rompit le pain tandis que leurs yeux s'ouvraient et qu'ils le reconnaissaient; un rappel du moment où dans la chambre haute, il rompit également le pain devant ses disciples pour les convaincre qu'il était vraiment leur Seigneur ressuscité bien que changé (Luc 24:30, 35, 41 à 43). Ce fractionnement du pain lisons-nous, se faisait avec bonheur et dans la joie, non pour se souvenir de sa mort, mais de sa résurrection. Le pain rompu dans les circonstances ne représentait pas son corps brisé ou son sang répandu, mais la **vérité vivifiante** qu'il leur

distribua grâce à laquelle leurs cœurs furent nourris des grandes espérances de l'avenir garanties par sa résurrection d'entre les morts. (On ne parle jamais de la "coupe " lorsqu'il est question de la " fraction du pain "). Ces rassemblements le premier jour de la semaine étaient des occasions de se réjouir à la pensée qu'un nouvel ordre de choses avait commencé avec la résurrection de Jésus.

Tandis que l'Eglise se libérait graduellement de son étroite liaison avec le Judaïsme, surtout après la ruine de Jérusalem et la rupture générale du système juif l'influence du sabbat du septième jour s'évanouit. L'Eglise s'attacha plus ou moins au premier jour de la semaine, au repos spirituel de la Nouvelle Création qui avait commencé avec la résurrection de notre Seigneur dans la gloire, l'honneur et l'immortalité.

Quant au monde païen en général, Dieu ne lui avait donné aucune loi ni règlement. Il ne restait aux hommes que ce qui subsistait de la loi originelle écrite dans leur nature et encore terriblement altérée, presque effacée par le péché et la mort.

432 LA NOUVELLE CREATION

Un seul mot y a été ajouté .Repentez-vous!, parce qu'une nouvelle occasion de vie est offerte — qu'on peut y accéder maintenant et plus tard pendant le Millénium — et que toute action ou toute pensée où la volonté est engagée aura sa répercussion sur l'issue finale du cas de chacun. A ceux qui sont étrangers à Christ il n'est adressé qu'un seul " Repentez-vous ". Car ce n'est qu'à celui qui se repent que Dieu parle selon qu'il a des oreilles pour entendre et un cœur pour obéir à sa volonté.

Pour ce qui est des millions de chrétiens de nom, ils ont manqué, non seulement de discerner le caractère réel de la grâce de Dieu et l'appel de la Nouvelle Création, mais encore de comprendre la loi à laquelle obéit cette Nouvelle Création. Ils ont en outre mal interprété ses libertés, ses symboles, etc… Les Eglises ont élaboré et enseignent au monde des notions fausses sur le baptême, la Cène, etc… aussi bien qu'à propos du sabbat, de la Loi de Dieu et de son Alliance avec la Nouvelle Création. De toute évidence il n'a jamais été dans les intentions du Seigneur que la " Chrétienté " de nom comprenne ou apprécie la vérité sur ces sujets pour le moment. Comme l'apôtre le signale *"ce sont des choses que l'œil n'a pas vues, que l'oreille n'a point entendues et qui ne sont pas montées au cœur de l'homme* (naturel), *des choses que Dieu a en réserve pour ceux qui l'aiment ".* On n'a pas

davantage saisi la pensée et le dessein divins à l'endroit du " petit troupeau ". " *Mais Dieu nous les* (ces choses) *a révélées par son Esprit, car l'Esprit sonde tout, même les profondeurs de Dieu* (ce qu'il veut à notre égard pour le présent et pour l'avenir) " Faute de comprendre l'esprit du Haut Appel, la Loi parfaite de la Liberté qui s'applique aux élus ; incapables même de les goûter puisque n'ayant pas l'esprit du Seigneur, il n'est pas surprenant que des formalismes et des cérémonies, des jeûnes, des pénitences des renoncements d'une sorte ou d'une autre, des jours saints et de sabbat soient devenus autant de menottes et de chaînes sur le monde de la Chrétienté. Et il n'est pas surprenant non plus que bon nombre d'enfants de Dieu, " d'élus " du " petit troupeau ", aient été pris par ces contraintes et se soient sentis dépouillés dans la mesure correspondante de la véritable liberté des fils de Dieu.

433 LA NOUVELLE CREATION

Ce n'est pas que nous tirions argument contre le premier jour de la semaine. Tout au contraire, nous nous félicitons de ce que, grâce à la divine providence, ce jour soit observé si généralement dans tout le monde civilisé. Par ce fait même les quelques consacrés, du Seigneur jouissent de privilèges et d'avantages ; dont ils ne disposeraient pas si cette coutume était moins répandue. La Nouvelle Création, partout, se réjouit sans doute beaucoup de pouvoir mettre à part un jour sur sept pour se rassembler et goûter la communion fraternelle, etc… Et ce serait un préjudice certain pour les enfants de Dieu si cet usage venait à disparaître. Pour cette seule raison, si pas pour une autre, il importe que ceux qui appartiennent au Seigneur, non seulement profitent de ce jour, sobrement, dans l'exercice et la détente spirituels, mais soient encore favorables au maintien de cette habitude populaire générale.

Tout comme certains se sont trompés en pensant que le septième jour de l'Alliance Juive concernait tous les hommes comme une espèce d'obligation, d'autres se sont fait les mêmes illusions à propos du premier jour, s'imaginant que, par ordre divin, celui-ci était revêtu de cette sorte de solennité qui marquait le septième jour au sein de la communauté juive soumise à l'Alliance de la Loi comme " maison de serviteurs ", " sous la Loi " et non sous la grâce. A la vérité, il se trouve bon nombre de personnes pas trop religieuses par elles-mêmes qui font grand cas de telles pratiques, et trouveraient à redire à de vrais enfants de Dieu qui négligeraient leurs exercices pieux le premier jour de la semaine ou se livreraient ce jour-là à quelque travail ordinaire. Pour toutes ces raisons nous pensons qu'il serait

regrettable que ceux qui comprennent le mieux la liberté par laquelle Christ affranchit, fassent mauvais usage de cette liberté et qu'ils fassent trébucher d'autres pour ce motif.

434 LA NOUVELLE CREATION

Mieux vaut s'en servir pour Dieu, pour les autres, pour l'occasion qu'elle fournit de croître en grâce, en connaissance et dans toutes les vertus de l'Esprit. Nous pensons que dans toutes les limites raisonnables, il est bon que les enfants de Dieu et, dans leur rayon d'influence, leurs familles — non seulement les jeunes enfants mais aussi les adultes — observent normalement le dimanche. Tous devraient comprendre qu'il est utile qu'un tel jour soit réservé, non seulement aux exercices religieux, mais encore qu'il est nécessaire d'avoir un jour pour se reposer du travail manuel. Ceci n'est pas seulement vrai pour l'Eglise mais pour tout le monde.

Bien que tout à fait libre à l'égard de la Loi juive, on peut se rendre compte que puisque cette idée de repos hebdomadaire est venue de l'Eternel, il doit y avoir, outre le sens typique dans le cadre des ordonnances d'Israël, un côté éminemment pratique. Ainsi par exemple, une signification typique s'attache à la désignation de certaines viandes animales classées comme pures et bonnes pour la consommation tandis que d'autres sont impures et impropres à la nourriture. Et, bien que nous ne sachions pas exactement pourquoi telle nourriture est réputée malsaine et contraire à la santé, nous avons toute raison de croire que tel est le cas par exemple de la viande de porc, de lapin, d'anguilles, etc… Certes, nous ne violons aucune loi en en mangeant puisque nous ne sommes pas Juifs. Malgré tout il est prudent d'observer une certaine réserve sous ce rapport et de voir jusqu'à quel point elles peuvent ne pas nous convenir. Car les lois de la santé s'imposent à nous pour autant que nous soyons capables de les discerner.

Dans le même ordre d'idées, le repos, un jour sur sept, préconisé dans la législation d'Israël, ne comportait pas seulement une leçon figurative mais était en outre une sage mesure dans les conditions humaines actuelles.

435 LE REPOS OU SABBAT

On admet généralement — en dehors de toute considération religieuse — qu'un repos tous les sept jours est avantageux non seulement pour l'espèce humaine mais aussi pour les bêtes de somme. On prétend même que la nécessité de suspendre parfois un travail continu

s’applique également au matériel: les trains de chemins de fer par exemple. Nous empruntons ce qui suit à la revue “ THE LONDON EXPRESS ”:

“Il peut paraître étrange d’entendre certaines personnes parler d’un “ essieu fatigué ”, d’un “ rail fatigué ”. On a cette manière d’expression dans les chemins de fer et les ateliers de mécanique. Avez-vous jamais songé qu’un métal inerte puisse devenir fatigué! Pourtant les experts en mécanique vous diront que le travail fatigue le métal et que celui-ci a besoin de repos tout comme vous. Pourquoi l’essieu s’est-il rompu? demande le chef du matériel. “ Fatigue du métal ” répond le vérificateur. La réponse est fréquente et se justifie souvent. Il arrive qu’un axe se rompt, qu’une roue cède sous un choc moindre que les chocs habituels tandis que l’examen le plus minutieux ne révèle aucune faille ou malfaçon. Et ceci conduit les mécaniciens à rendre responsable la fatigue du métal . Les tendons de l’acier peuvent se fatiguer tout comme des muscles de chair et le métal qu’on ne laisse jamais reposer cessera son travail et pourra devenir la cause d’un grand danger. C’est du moins ce que les mécaniciens prétendent. Ils affirment on outre que, sans repos, la cohésion des molécules métalliques entre elles va en diminuant jusqu’au point de rupture. Alors survient l’accident”.

En France, après la Révolution et la période d’incroyance qui s’en est suivi, on en vint à supprimer le sabbat biblique — un jour sur sept — pour le remplacer par un jour de repos sur dix. Mais cette nouveauté n’eut pas de lendemain. Et bien que les Français eussent voulu tout ramener au système décimal, ils se rendirent bientôt compte que la Nature avait ses lois et marquait le nombre sept de quelque mystérieuse façon.

436 LA NOUVELLE CREATION

On sait par exemple que l’évolution d’une fièvre est marquée par le septième, les quatorzième, le vingt et unième, le vingt-huitième jour et que si aucune issue favorable ne se signale avant le trente-cinquième jour, la mort intervient bientôt après. Cela non plus on n’a pas pu le modifier, ni faire en sorte que les fièvres se rangent au système décimal.

Ainsi donc, loin de plaider contre le dimanche chrétien, nous y trouvons un avantage pour l’homme de la rue comme aussi un avantage spirituel pour la Nouvelle Création. Nous sommes d’avis de ne rien faire pour que soit abandonné ce grand bienfait qui nous vient indirectement de la Loi juive. A la vérité, nous serions heureux si tous pouvaient comprendre que ce jour soit un jour d’adoration **volontaire** dédié à l’Eternel. Mais puisque

la majorité des hommes ne l'entend pas ainsi, nous ne pouvons qu'admettre que cet erreur sans conséquence sur le sujet travaille à leur avantage.

La Nouvelle Création n'a pas besoin d'avis spécial quant à **l'utilisation** de ce jour. Les nouvelles créatures ont donné toutes leurs vies au Seigneur et à son service. Ne marchant pas selon la chair mais selon l'esprit, elles chercheront surtout à profiter de cette occasion favorable de glorifier Dieu dans leurs corps et leurs esprits qui lui appartiennent. La louange, l'action de grâce, la méditation, l'exhortation seront à l'ordre du jour. Nous n'insistons pas pour que le jour du Seigneur ou dimanche soit réservé au culte religieux à l'exclusion de tout autre chose. Dieu n'a rien commandé de ce genre et personne n'a un droit quelconque de le faire. Mais là où est notre cœur, là où vont nos sympathies et notre amour, nous prendrons plaisir à nous rendre. Et nous sommes persuadés que chaque membre de la Nouvelle Création trouvera sa grande joie et son immense plaisir dans la communion avec le Seigneur et les frères, oubliant très rarement de se réunir avec eux, ce à quoi les Ecritures nous exhortent sans rien nous commander. —Hébreux 10:25.

437 LA NOUVELLE CREATION

Ce que nous faisons volontairement pour le Seigneur sans y être commandé est la marque évidente de notre amour et de notre fidélité envers lui. Et sans doute accepte-t-il cela en conséquence. Bon nombre de membres de la Nouvelle Création ont des enfants ou des proches confiés à leurs soins. Il est bon de leur montrer les avantages de ce jour de repos ainsi que les loisirs raisonnables dont ils peuvent tirer parti. On ne trouvera rien dans la Parole de Dieu qui puisse justifier cette espèce d'esclavage tyrannique qui s'est implanté dans certains foyers chrétiens, sous le nom de sabbat puritain, ou le moindre sourire est considéré comme un péché, ou le fait d'embrasser son enfant est un crime, ou une simple promenade et un calme repos sous les arbres dans la contemplation de la nature est une profanation, comme si le fait d'admirer la Nature n'est pas un hommage au Dieu de la Nature. Tout en se tenant à l'écart d'une conception aussi fausse, il est bon de ne pas aller à l'extrême opposé comme font la plupart : plaisanteries lourdes et gros rires, jeux, musique profane et autres travaux qui peuvent être exécutés un autre jour. Les enfants de la Nouvelle Création devraient montrer en tout et partout cet esprit de sobre bon sens que Dieu a promis à leurs parents par le Saint Esprit et la Parole de Vérité. Observer d'une manière rationnelle, dans la dignité, le premier jour de la semaine comme un jour de repos, d'élévation intellectuelle et morale dans l'amitié au sein de la famille et parmi les membres

de la famille de Dieu — la Nouvelle Création — ne peut que résulter en bien.

On peut encore considérer l'observation du dimanche sous l'angle des lois élaborées par les autorités de ce monde. Dans de nombreux pays le repos hebdomadaire du dimanche fait l'objet d'une loi. Les enfants de Dieu doivent obéir aux lois, pas moins mais plutôt plus que d'autres dans tout ce qui n'entre pas on conflit avec leurs consciences.

438 LA NOUVELLE CREATION

Si donc les pouvoirs civils venaient à ordonner deux ou trois jours de repos par semaine, la Nouvelle Création se devrait de les observer en considérant qu'une pareille faveur concourt à son développement spirituel. Mais comme ce serait en fait une disposition d'origine strictement humaine, il n'y aurait pas lieu de s'y trouver obligé **au delà** de la limite où l'opinion générale considère la loi comme satisfaite.

LE SABBAT TYPIQUE D'ISRAEL

Nous avons déjà remarqué que l'obligation du sabbat de la Loi juive donnée au Sinaï n'a été imposée à aucune autre nation qu'Israël et n'a eu force de loi sur aucun autre peuple que les Juifs. On l'observa pour la première fois, d'après les Ecritures, après que le premier trait de la Loi juive la pâque eût été instituée. Lorsque les Israélites furent sortis d'Egypte et eurent atteint le désert, ils eurent à observer un jour de repos en corrélation avec le ramassage de la manne avant, de parvenir à la montagne du Sinaï où le Décalogue fut promulgué. Rien n'avait été dit ni à Adam, ni à Enoc, ni à Noé, ni à Abraham, Isaac ou Jacob au sujet d'un sabbat, soit directement soit indirectement. La seule mention qui soit faite d'un " sabbat " est à propos de la création lorsqu'il est dit, que Dieu se reposa le septième jour. Et nous avons vu que ce jour n'était pas un jour de 24 heures mais de sept mille ans.

En donnant cet ordre d'un jour de repos tous les sept Jours à Israël, l'Eternel établissait une relation entre ce laps de temps de 24 heures et son repos à lui sur un plan plus élevé. Et ceci nous mène à la déduction qu'outre le bienfait retiré par le peuple d'Israël d'une journée de repos, il devait comporter en supplément un sens **typique**, pour la Nouvelle Création comme d'ailleurs il en existe de nombreux par rapport à ce peuple et à sa Loi.

439 LE REPOS OU SABBAT

Le septième jour, le septième mois la septième année étaient des moments exceptionnels sous la Loi. Le septième jour on cessait le travail pour un repos du corps; Le septième mois était celui de la propitiation pour le péché où l'en était libéré — ou repos par rapport au péché ; la septième année était celle de la libération de l'esclavage et de la servitude. Plus encore, ainsi que nous l'avons déjà vu (1), la septième année se multipliant par elle-même (7 X 7 = 49) conduisait à la cinquantième ou année du Jubilé au cours de laquelle prenaient fin toute espèce de créance ou d'hypothèque, tout gage ou nantissement, où l'effet de tout jugement rendu à propos de personnes ou de propriété soit suspendu, et où chaque famille retrouvait sa condition première, libérée des charges qui lui avaient été imposées en raison de ses erreurs et de ses méfaits passés, etc… Déjà nous avons considéré que la réalité exprimée par le type de l'année jubilaire d'Israël, était le Royaume Millénial et son grand temps de rétablissement de Toutes choses dont Dieu a parlé par la bouche de tous ses saints prophètes, réalité infiniment plus vaste que l'était le type et qui intéresse l'humanité tout entière.

Remarquons maintenant le septième jour typique. Tout comme la septième année, il conduit (7 X 7 = 49) à un cinquantième jour exprimant la même idée que le septième mais en l'amplifiant.

Quelle bénédiction intéressant l'Israël spirituel, la Nouvelle Création, représentait ce septième jour de repos ou sabbat pour l'Israël naturel? L'apôtre répond à cette question (Hébreux 4:1 à 11) lorsqu'il écrit : *" Craignons donc tandis que la promesse d'entrer dans son repos (*sabbat*) subsiste encore, qu'aucun de vous ne vienne à en perdre le bénéfice… Pour nous qui avons cru, nous entrons dans le repos* (de sabbat) *… Or, puisqu'il est encore réservé à quelques-uns d'y entrer et que ceux à qui d'abord la Bonne Nouvelle a été annoncée n'y sont pas entrés à cause de leur incroyance, il y a donc un repos de sabbat réservé au peuple de Dieu, car celui qui entre dans le repos de Dieu, se repose de ses œuvres comme Dieu s'est reposé des siennes. Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, afin que personne ne tombe en donnant le même exemple de désobéissance ".* Ici l'apôtre nous enseigne deux leçons.

1) Volume II. chapitre 6.

440 LA NOUVELLE CREATION

1. Que notre privilège est d'entrer dans le repos dès maintenant, puisqu'en réalité, tous ceux qui ont accepté le Seigneur dans leur cœur, se reposent et se confient en lui, jouissent, dans le présent, du sabbat ou repos antitypique, le repos de la foi.
2. Pour conserver ce repos actuel et le prolonger jusque dans le sabbat éternel, " Le repos pour le peuple de Dieu ", le Royaume céleste, il est indispensable de demeurer dans la faveur de l'Eternel en demeurant dans la foi et l'obéissance à son égard.

Il n'est pas nécessaire de préciser aux membres de la Nouvelle Création comment et quand ils sont entrés dans le repos de la foi, comment et quand la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence a commencé à régner dans leurs cœurs et quand la pleine confiance en lui a commencé à dissiper leurs craintes et leurs soucis. C'est au moment où nous avons tout à fait accepté et reconnu notre Seigneur Jésus comme Souverain Sacrificateur ayant accompli le sacrifice grâce auquel nos transgressions sont couvertes par le mérite imputé du Rédempteur et Messie. Ce soulagement s'est intensifié quand nous avons reconnu en lui le chef de la Nouvelle Création, l'héritier de la promesse faite à Abraham, nous-mêmes étant appelés par Dieu à lui être associés dans ce Royaume de bénédictions. L**e repos parfait**, la jouissance du sabbat, est venu lorsque nous avons remis notre **tout** au Seigneur dans l'acceptation joyeuse de au direction promise dans le " chemin étroit " qui conduit au Royaume. Là, **nous nous sommes reposés de nos œuvres**, de tout effort, de toute tentative à nous justifier nous-mêmes, en nous reconnaissant imparfaits, indignes de la clémence divine et incapables de nous en montrer dignes par nous-mêmes.

441 LA NOUVELLE CREATION

Là, nous avons accepté avec reconnaissance la miséricorde divine répandue sur nous par la rédemption qui est en Jésus-Christ notre Seigneur, nous avons attendu la grâce promise " au temps du besoin " et sommes devenus des disciples du Maître, marchant sur ses traces, " jusqu'à la mort " même.

L'apôtre précise que nous sommes entrés dans le **repos comme Dieu s'est reposé** de ses œuvres. Dieu se reposa de son œuvre créatrice lorsqu'il l'eût achevée en faisant l'homme à son image. Depuis il a toléré que le péché et la mort défigurassent sa création. Il n'a pas encore levé le bras de sa puissance pour empêcher les choses d'aller plus avant, ni lier ni restreindre l'activité de Satan, le maître trompeur. Dieu se repose. Il attend. Il laisse au Messie le soin d'accomplir. Nous entrons par la foi dans le repos de Dieu dès l'instant où

nous reconnaissons en Christ, l'Oint de Dieu qui a reçu la puissance de mener à bien l'œuvre tout entière, celle qui nous concerne (la Nouvelle Création, les membres de son Corps) et aussi l'œuvre de bénédiction et de relèvement du monde des hommes — pour quiconque acceptera la miséricorde divine à travers lui.

Nous s'avons bien à quel moment a commencé notre repos en tant qu'individus membres de la Nouvelle Création. Il est bon aussi de jeter un regard en arrière et de remarquer l'instant où a commencé ce repos par rapport à la Nouvelle Création prise dans son ensemble. Les apôtres ont goûté en partie le repos et la sécurité pendant que le Seigneur était avec eux dans la chair. Mais ce n'était pas le vrai repos. Il se réjouissaient parce que l'époux était au milieu d'eux. Ils trouvaient leur joie en lui bien qu'ils ne comprissent pas toute l'étendue de son amour et de son œuvre. Lorsque le Maître mourut, leur repos, leur joie, leur paix s'envolèrent. D'après leurs propres termes la cause de leur désappointement était celle-*ci " Nous avions cru que ce serait lui qui délivrerait* (rachèterait) *Israël ".* Ils étaient déçus. Lorsqu'il fut ressuscité, qu'il leur fut apparu pour leur prouver la réalité de sa résurrection, leurs doutes et leurs craintes commencèrent à faire place à l'espérance. Cependant leur joie et leur paix ne leur revinrent pas en entier. Ils étaient perplexes. Mais ils écoutèrent et obéirent à son ordre de demeurer à Jérusalem jusqu'à ce qu'ils soient revêtus de la puissance.

442 LA NOUVELLE CREATION

Ils attendirent! Et combien de temps? Nous répondons sept fois sept jours — quarante neuf jours — et le jour suivant, le cinquantième, le jour de sabbat et de Jubilé, Dieu accomplit à leur égard ce qu'il avait promis on accordant à ceux qui avaient accepté Jésus d'entrer dans son repos — le plus grand sabbat de la Nouvelle Création. Ils entrèrent dans son repos en recevant la bénédiction de Pentecôte qui parlait de " paix par Jésus-Christ ". Celle-ci leur fit connaître que, bien que Jésus soit mort pour les pécheurs, bien que monté dans les lieux célestes et invisible à leurs yeux, il était cependant approuvé par Jéhovah, que son sacrifice pour le péché avait été accueilli et qu'ils pouvaient **se reposer dans le mérite de l'œuvre qu'il avait accompli,** se reposer dans l'assurance que toutes les promesses divines seraient oui et amen en lui et par lui, dans l'assurance du pardon des péchés et de leur agreement par le Père. Cette bénédiction de la Pentecôte leur donna en outre la certitude que toutes les grandes et précieuses promesses dont Jésus est le centre seraient réalisées; qu'ils y auraient une part glorieuse lorsque le grâce aurait affiné leurs cœurs, s'ils faisaient la

preuve de leur fidélité aux termes de leur contrat *en “ affermissant leur vocation et leur élection ”*, on demeurant en Christ, dans la soumission à la volonté divine.

Dès lors, tous les membres de la Nouvelle Création qui ont reçu l’esprit saint, sont entrés dans le repos réel, antitypique. Au lieu d’observer un septième jour de repos physique, ils goûtent un perpétuel repos du cœur, de la pensée, de la foi au Fils de Dieu. Et pourtant ce repos de la foi n’est pas une fin, n’est pas l’ultime antitype.

443 LE REPOS OU SABBAT

Le grand “ repos qui reste pour le peuple de Dieu ” ne viendra qu’à la fin pour tous ceux qui achèveront leur course dans la joie. Entre temps **le repos de la foi** doit continuer et demeurer l’ardente expectative, l’assurance du repos de l’au-delà. Pour le conserver, l’obéissance en pensée, en parole et en action dans la mesure de nos possibilités ainsi que la confiance dans la grâce d’En-haut sont indispensables. C’est ainsi que nous pourrons être forts dans le Seigneur et dans la puissance de sa force pour suivre ses traces. Notre sécurité confiante repose sur le fait qu’il peut et qu’il souhaite de nous voir sortir plus que vainqueurs pour nous donner une part dans le grand œuvre du Jubilé antitypique.

L’ETERNEL MON BERGER

L’Eternel mon Berger m’abrite des orages,

Je ne manque jamais de rien.

Il me fait reposer dans de verts pâturages,

Près des calmes eaux mon soutien.

Il restaure mon âme au bord du précipice,

Et si je m’écarte oublieux,

Il me mène aux sentiers meilleurs de la justice

Pour garder son non glorieux.

Dans mon pèlerinage en la sombre vallée,

Nul mal ne me met en émoi,

Sa houlette m'est tendre et son bâton supplée

A tout quand il est près de moi.

Il dresse devant moi la table qu'il m'accorde

En face de mes ennemis.

Il oint d'huile ma tête et ma coupe déborde,

A lui je veux être soumis.

Le bonheur et la grâce escorteront ma marche

A travers mes terrestres jours.

Aimé de l'Eternel, j'habiterai son arche,

Dans la paix, la gloire toujours.

Le Jugement de la Nouvelle Création